



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
Service JSVAS

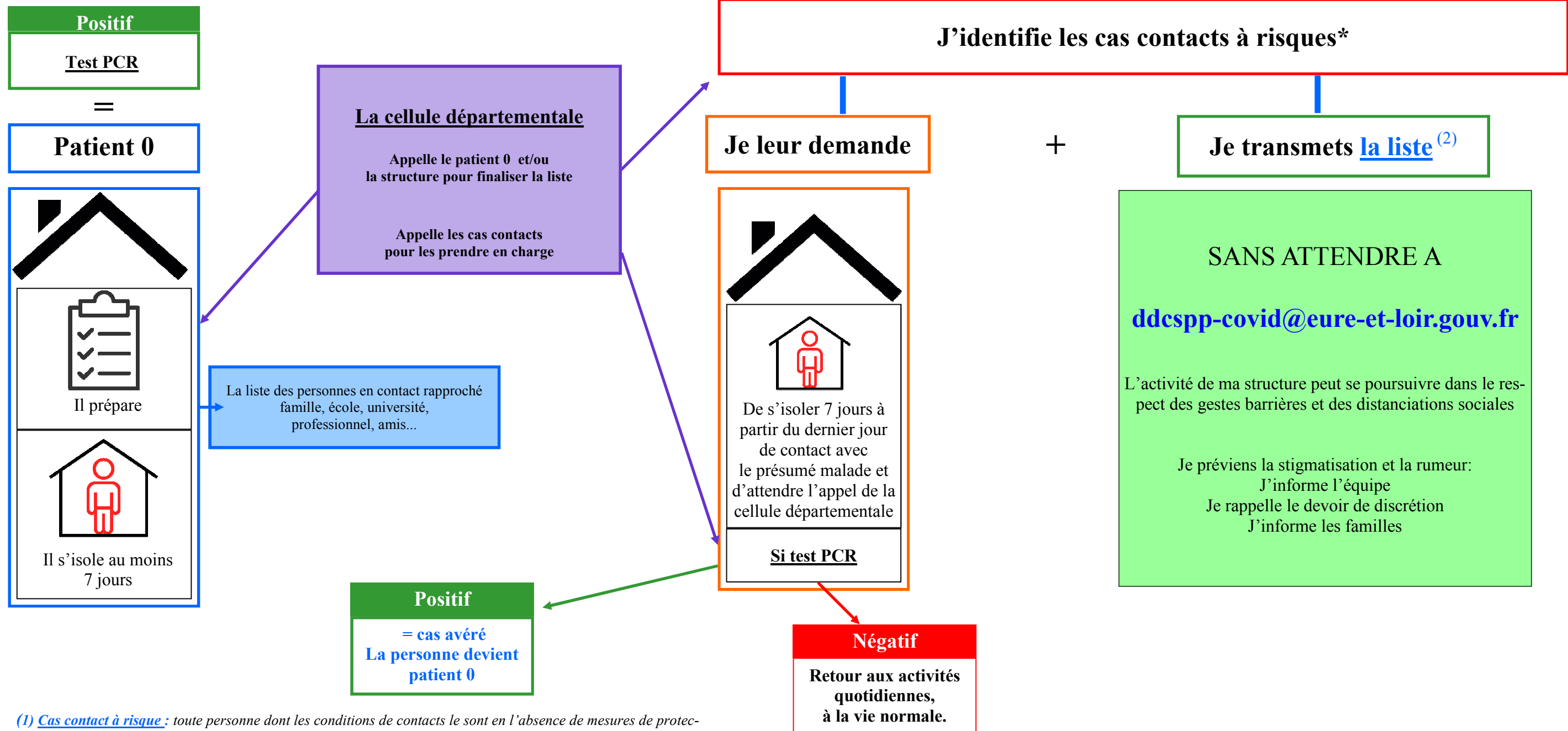
COVID 19 : Procédure à l'usage des responsables assurant l'accueil de public

Document 2

Je tiens à jour une liste des personnes accueillies

JE SUIS INFORMÉ D'UN CAS DE COVID 19 DANS MA STRUCTURE

Une personne de ma structure a été testée positive



(1) Cas contact à risque : toute personne dont les conditions de contacts le sont en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact et

- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée ;
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- Ayant partagé un espace confiné pendant au moins 15 minutes ;

Etant élève ou enseignant de la même classe scolaire

(2) La liste est établie selon le modèle joint

Protocole en date du 25 septembre 2020
Evolution possible selon la situation épidémique